



Réseau francophone
pour l'égalité
Femme-Homme

**Séminaire parlementaire
sur
Parlement moderne,
Ouverture à la société civile
et
Sensibilisation au genre**



**Mécanismes, règles et politiques de promotion des droits des
femmes au sein du monde politique**

**: L'importance d'une représentation équilibrée des genres
dans la vie publique**

PRAIA (Cap Vert), les 3 et 4 MAI 2018



Son Excellence Monsieur Jorge Pedro Mauricio dos Santos, Président de l'Assemblée nationale du Cap Vert,

Madame Lydienne Epoubé, Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF),

Le représentant de la section capverdienne de l'APF,

Monsieur SYLVAIN LARIVIÈRE, Co-Président de l'Institut pour le Développement en Économie et en Administration (IDEA International) et Directeur pour la région africaine francophone,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Assemblées parlementaires,

Mesdames et Messieurs les membres du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF),

Honorables parlementaires,

Mesdames, Messieurs en vos rangs et grades,

Mes chers collègues,

On a assisté au cours des vingt dernières années (de 1995 à 2015) à une augmentation impressionnante de la proportion des femmes parlementaires dans le monde; la moyenne mondiale a presque doublé sur la période 2015 et la quasi-totalité des régions ont réalisé des progrès substantiels vers l'objectif de 30 % de femmes à des postes de prise de décision. La Francophonie ne fait pas exception.

Au cours des 20 dernières années, les pays francophones ont enregistré des avancées substantielles dans la réalisation de cet objectif de 30 %. La moyenne de représentation des femmes dans les parlements nationaux a presque doublé, passant de 11,3 % en 1995 à 22,1 % en 2015.

Toutes les régions ont enregistré une augmentation de la proportion des femmes dans les parlements francophones, la progression la plus forte revenant au continent américain. Entre 1995 et 2015, les pays membres de la Francophonie qui ont enregistré la plus forte progression dans les chambres uniques ou basses sont le Rwanda (+59,5 pts, atteignant 63,8 % en 2015), l'Andorre (+46,4 pts, soit 50 % en 2015). Ces évolutions se sont accompagnées d'une diversification remarquable des pays en tête du classement de la représentation des femmes dans les chambres uniques ou basses des parlements.



La participation des femmes en politique est un enjeu important afin d'instaurer une véritable représentativité des instances dirigeantes politiques et de permettre aux femmes de jouir de leurs pleins droits. En Afrique, la participation des femmes au processus politique est très inégale selon les pays. Selon l'Union interparlementaire, au 1^{er} novembre 2015, parmi les 20 pays comportant le plus de femmes au sein de leur parlement, 5 sont des pays africains classés par ordre: **Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud, Namibie, Mozambique** avec respectivement 64%, 44%, 42%, 39% et 39% de femmes dans leur parlement. D'autres pays sont bien moins classés avec l'exemple du **Bénin**, les femmes au parlement représentent respectivement 7,2%, au **Cap vert**, les femmes au parlement représentent respectivement 23,61%¹. On apprend qu'en Suisse, le taux de femmes dans les instances politiques, dans l'administration et dans les tribunaux n'atteint de loin pas le tiers.

Les femmes francophones sont confrontées à deux sortes d'obstacles qui freinent leur participation à la vie politique. D'une part, des entraves structurelles causées par des lois et des institutions discriminatoires qui réduisent leurs possibilités de voter ou de se porter candidates à un mandat politique. D'autre part, les femmes ont généralement moins de chances que les hommes de suivre une formation, de nouer les contacts et de bénéficier des ressources nécessaires pour devenir des dirigeantes performantes.

Honorables parlementaires,

Mesdames, Messieurs,

Les mécanismes, il en existe tant au niveau Africain, mondial qu'à l'échelle de la Francophonie, nous n'en retiendrons, à titre d'exemples, que :

L'égalité des droits entre les sexes en politique et dans la vie publique est fixée par **l'article 7 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 (CEDEF)**. L'article 8 demande la participation des femmes à l'échelon international et aux travaux des organisations internationales.

La résolution n°A/RES/66/130 de l'Assemblée générale des Nations unies. Cette résolution appelle les États membres à renforcer la participation des femmes à la vie politique, à accélérer l'instauration de

¹ <http://archive.ipu.org/parline-f/reports/1057.htm>

l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les situations, y compris en période de transition politique, de promouvoir et de protéger le droit fondamental des femmes.

La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité du 31 Octobre 2000 en son Objectif 8;

La Convention sur les droits politiques de la femme (en 1952) ;

Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, dit également Protocole de Maputo, adopté à Maputo en 2003, prévoit à l'article 9 le « droit de participation au processus politique et à la prise de décisions » ;

La participation des femmes en politique est également mentionnée **dans la cible 5.5 des Objectifs de développement durable (ODD) : « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ».**

Dans l'espace francophone, des mesures existent pour améliorer la participation des femmes en politique. Il s'agit de :

- Les résolutions de Nouakchott en juillet 1994 et de Dakar en novembre 1994, pour identifier des thèmes prioritaires communs à l'espace francophone ainsi que des stratégies d'action ;
- La résolution adoptée par la 4^e session de la Conférence ministérielle, à Ouagadougou en décembre 1994, recommandant de prendre en compte, après Pékin, les objectifs d'une stratégie francophone en faveur des femmes ;
- La résolution de Cotonou n°11 sur le suivi de la Conférence de Pékin, adoptée par le VI^e Sommet de la Francophonie en décembre 1995;
- La Déclaration et le Plan d'Action du VIII^e Sommet de la Francophonie tenu à Moncton au Canada/Nouveau-Brunswick du 3 au 5 septembre 1999 ;
- La Déclaration de Luxembourg de février 2000 ;
- Résolution sur la création d'une entité au sein de l'OIF pour la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles

Honorables parlementaires,

Mesdames, Messieurs,

Face à la faible participation des femmes en politique, des pays francophones ont également mis en place des mesures pour favoriser la candidature et l'élection des femmes à différents niveaux. Les quotas obligatoires sont l'un des dispositifs institutionnels qui ont permis d'accélérer la progression de l'accès des femmes aux postes politiques, en vue d'une représentation paritaire.

En 2010, le **Sénégal** a adopté une loi instituant la parité hommes-femmes qui prévoit que toutes les listes aux élections législatives, régionales, municipales et rurales doivent comporter le même nombre d'hommes et de femmes. Ce système garantit aux femmes, non seulement une représentation équitable en nombre, mais aussi des places de choix sur le plan électoral, ce qui évite qu'elles ne soient reléguées en bas des listes. Tout manquement à ces obligations disqualifie le parti du processus électoral.

Au Rwanda, dès 1994, un système de quota a été institué réservant 30% des sièges à des femmes.

L'importance d'une représentation équilibrée des genres dans la vie publique s'impose, les stratégies et les mesures de renforcement de la participation des femmes dans la vie politique tout comme les difficultés encore existantes à mettre en place de tels mécanismes doivent pouvoir être trouvées.

Une forte implication des femmes dans la société civile francophone

Si les femmes en Afrique sont moins représentées que les hommes dans les structures institutionnelles de pouvoir, elles sont particulièrement impliquées dans les organisations de la société civile, notamment sur des questions qui les affectent particulièrement comme le mariage forcé, la pesanteur des charges domestiques, la mortalité infantile ou encore la difficulté d'accès à l'emploi. À partir des années 1970, l'organisation de grandes conférences mondiales sur les femmes et sur d'autres thématiques ont accéléré et structuré les processus de revendications chez les africaines. Ces conférences ont largement favorisé l'émergence d'organisations non gouvernementales féminines et/ou féministes qui ont été des espaces



privilegiés d'expressions, de luttes et de conquêtes de libertés pour les femmes.

Enseignements à tirer Au cours des 20 dernières années, des progrès notables ont été enregistrés en termes de pourcentages de femmes représentées dans les chambres uniques ou basses des parlements du monde. En 2015, une large majorité des pays s'approchent de la cible de 30 % de femmes à des postes de prise de décision figurant dans le Programme d'action de Beijing. Un nombre croissant d'Etats ont atteint, et même dépassé, cet objectif. Les progrès et les reculs enregistrés entre 1995 et 2015 sont dus à divers facteurs. Six enseignements principaux se dégagent de l'expérience de la représentation nationale des femmes sur les 20 dernières années.

Honorables parlementaires,

Mesdames, Messieurs,

Le tableau général est en amélioration mais en 2014 l'évolution positive ne s'est pas poursuivie dans tous les pays. Trois des six régions ont en effet enregistré une diminution de la représentation des femmes au Parlement. En outre, ce recul n'a pas concerné que des pays où les femmes parlementaires sont peu nombreuses : des pays comme la Suède et l'Afrique du Sud, où la représentation des femmes est supérieure à 40 %, ont également accusé des baisses. Il apparaît donc que les progrès ne sont pas acquis, qu'ils exigent des efforts constants, la prise de mesures et une volonté politique.

Un paysage politique en mutation

Certains des changements les plus spectaculaires ont été enregistrés dans des pays où les mécanismes politiques établis ont été remis en cause, ce qui a créé des espaces d'instabilité, suscité la volonté de faire des expériences et ouvert des possibilités de faire progresser la représentation politique des femmes. Ce fut, par exemple, le cas dans de nombreux pays en sortie de

conflit. Dans certains pays, la fin d'une guerre civile a mené à la rédaction d'une nouvelle Constitution et à la mise en place de nouveaux systèmes électoraux. Les efforts d'inclusion des femmes ont été soutenus par la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU qui souligne la nécessité d'une représentation équitable des femmes et de leur pleine participation à toutes les opérations de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité. Dans d'autres pays, des manifestations populaires ont provoqué la chute de régimes autoritaires et ouvert le débat sur l'élaboration de nouveaux mécanismes politiques. En Tunisie, une loi sur la parité a imposé la participation des femmes à l'Assemblée constituante chargée de rédiger la nouvelle constitution, ce qui a, par contrecoup, mené à l'inclusion d'une disposition garantissant la parité. Au Maroc, des manifestations populaires ont incité les parlementaires à officialiser l'« accord tacite » appliqué depuis 2002 qui a doublé le nombre des sièges des femmes et, pour la première fois, réservé 30 sièges à des hommes de moins de 40 ans. Toutefois, les manifestations populaires ne débouchent pas toujours sur une participation accrue des femmes.

Au cours des 20 ans qui ont suivi la Conférence de Beijing et des Rencontres des Femmes francophones, une multitude de changements sociaux et politiques ont contribué à faire évoluer la vision des rôles assignés aux deux sexes. Des enquêtes récemment menées dans certains Etats francophones montrent par exemple que les électeurs sont plus disposés que jamais à élire une femme à la Présidence du pays.

En France, par exemple, où les partis ont pris l'habitude de reléguer les candidates dans des circonscriptions considérées comme des « causes perdues », les résultats électoraux par circonscription montrent que, compte tenu du degré de « gagnabilité » des circonscriptions, les femmes s'avèrent tout aussi capables sinon plus capables que les hommes de remporter un siège. Considérer les femmes comme un handicap apparaît dès lors comme une piètre stratégie électorale.

Dans l'espace francophone, l'implication des femmes dans la vie politique semble avoir changé la façon de percevoir les femmes à des positions dirigeantes. En revanche, dans les districts où ces sièges avaient été réservés deux fois à des femmes, hommes et femmes étaient jugés également capables

d'être de bons leaders. C'est parmi les hommes qu'ont été observés les plus grands changements d'opinion. Les expériences négatives de femmes politiques peuvent freiner les ambitions politiques d'autres femmes.

Honorables parlementaires,

Mesdames, Messieurs,

Un nouveau discours sur l'émancipation des femmes se dessine. Les efforts de promotion de la participation politique des femmes ont été favorisés par une évolution des arguments utilisés en faveur d'un accroissement de la représentation des femmes. L'« argument de la justice » met l'accent sur l'équité : les femmes constituent la moitié de la population, elles doivent donc aussi constituer la moitié des représentants. Cet argument, souvent avancé dans les pays nordiques, est conforté par des enquêtes transnationales qui montrent qu'hommes et femmes considèrent que les institutions sont plus légitimes et plus démocratiques lorsque davantage de femmes y sont élues. Il s'inscrit dans le droit fil de la Déclaration universelle sur la démocratie de l'Union Interparlementaire (UIP) qui établit un lien entre gouvernance démocratique et égale participation des hommes et des femmes à la prise de décision.

Une tactique plus courante qui a fait ses preuves un peu partout dans le monde ces dernières années consiste à insister sur la « valeur ajoutée » de la participation des femmes et à souligner que l'égalité des sexes n'est pas seulement bénéfique pour les femmes mais pour tous. L'ONU et la Banque mondiale soulignent, par exemple, l'effet positif de la participation des femmes sur les résultats du développement.

La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU met également l'accent sur la participation politique des femmes, considérée comme un moyen d'apporter la paix et la stabilité à des sociétés déchirées par la guerre. Ces deux arguments ne sont d'ailleurs pas forcément contradictoires : l'inclusion des femmes peut répondre à un souci d'équité tout en apportant une contribution positive à la société. Le débat a parfois été réorienté sur la question des droits.

Honorables parlementaires,

Mesdames, Messieurs,

Nous devons nous attaquer aux éléments structurants de la participation politique féminine pour infléchir la tendance. Des solutions existent ! Il s'agit d'insister sur :

L'importance d'une représentation équilibrée des genres dans la vie publique, renforce une gouvernance équitable, de l'échelon local jusqu'aux plus hautes sphères de la prise de décision. L'égal accès des femmes et des hommes aux opportunités économiques dans le secteur public comme dans le privé – contribue à une économie plus durable et équitable. De surcroît, quand les décideurs publics sont véritablement représentatifs de la société qu'ils servent, ils jouissent d'une plus grande confiance de la part du public et sont davantage attentifs à des questions telles que le développement humain, la violence envers les femmes, et la fourniture des services publics. En effet, les politiques publiques peuvent déboucher sur des résultats inclusifs quand les décideurs écoutent des femmes comme des hommes, et intègrent la diversité des points de vue.

De plus, il faut remédier aux inégalités entre femmes et hommes dans la vie publique – L'accès des femmes aux fonctions dirigeantes dans la vie publique, qu'il s'agisse du monde politique, reste problématique partout dans le monde. Les femmes ne constituent à l'échelle mondiale qu'un cinquième des parlementaires.

Renforcer la voix des femmes – malgré les progrès accomplis et la capacité attestée des femmes d'occuper des fonctions dirigeantes, le taux de participation des femmes aux élections est plus faible que celui des hommes tant au niveau local que mondial.

Accroître le caractère inclusif du processus d'élaboration de l'action publique et d'exécution des programmes – les pouvoirs publics ne sont pas partout en mesure de prendre en compte la dimension de l'égalité hommes-femmes dans les décisions relatives aux dépenses publiques, les politiques et les programmes, notamment l'analyse des impacts des différents choix stratégiques sur les hommes et les femmes.

L'accès des femmes aux postes de pouvoir : Leçons de l'expérience dans la vie politique

Alors que la proportion de femmes dirigeantes occupant des postes de pouvoir est en augmentation, les femmes y demeurent toutefois nettement moins nombreuses que les hommes. Il existe pourtant des exemples de femmes qui ont réussi à accéder à des postes clés de décision.

Surmonter les obstacles structurels tels que l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux ressources, réseaux, aux services de garde d'enfants qui continuent de restreindre les possibilités qu'ont les femmes de prendre une part active à la vie publique, notamment de prendre un emploi public, de postuler à un mandat, ou de gérer une ONG.

S'attaquer aux stéréotypes et aux normes sociales et juridiques discriminatoires. Les femmes demeurent confrontées aux discriminations juridiques, aux pratiques et normes sociales discriminatoires. Les normes, attitudes et pratiques sociales (p. ex. la répartition du travail rémunéré et non rémunéré, et les mariages précoces) qui limitent l'accès des femmes aux institutions, aux droits de propriété, à l'emploi, etc. et empêchent la participation des femmes à la sphère publique.

Renforcer les institutions publiques et la gouvernance en faveur de l'égalité hommes-femmes De nombreux pays ont mis en place divers mécanismes institutionnels visant à appuyer l'élaboration de politiques prenant en compte la problématique hommes-femmes et à amener les pouvoirs publics à mieux rendre compte de leurs efforts pour supprimer les inégalités entre hommes et femmes. Quels rôles peuvent jouer à cet égard les commissaires à l'égalité des chances, les parlements, et la société civile francophones?

La diversité des genres dans le secteur public - Facteur d'une meilleure performance ? Il existe certaines preuves que l'amélioration de la mixité des conseils d'administration dans le secteur privé améliore les performances. Comment la diversité des sexes influe sur la qualité et l'intégrité du travail dans le secteur public?

Porter une attention soutenue à toute modification électorale, en cherchant à évaluer l'impact sur la représentation des femmes ;

Afin de renforcer l'efficacité de la pénalité financière, un système de bonus/malus pourrait prendre en compte le nombre de femmes élues, et pas

seulement candidates. Une incitation supplémentaire consisterait à reconnaître les efforts des partis qui mettent leurs candidates en position éligible, en leur redistribuant le produit des sanctions financières imposées à ceux qui ne respectent pas la parité ;

Dans l'éventualité d'un simple engagement volontaire des partis politiques : **veiller à son application au sein des partis et à médiatiser leur mise en œuvre ;**

Il serait tout aussi intéressant de sensibiliser au mieux le personnel politique, les partis et les électeurs sur la question de la représentation des femmes ; encourager les partis politiques à éliminer toutes les discriminations qui, directement ou indirectement, font obstacle à la participation des femmes.

Je reste persuadée que les débats autour de ce thème apporteront des pistes de solutions en perspective d'une meilleure prise en charge des droits politiques des femmes francophones.

Je vous remercie.